

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 10/2019

## 1394 - VERSICO EP95 SPLICE CEMENT 3.78L

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

#### 1.1 Identificateur de produit:

VERSICO EP95 SPLICE CEMENT 3.78L

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### Emploi de la substance / de la préparation:

Collage adhésif pour TPO / EPDM monocouche de toiture Produit destiné uniquement à un usage industriel

##### Usages déconseillés:

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions  
Europalaan 73  
BE-9800 Deinze  
T +32 (0)9 321 99 21  
F +32 (0)9 371 97 61  
info.be@vmbuildingsolutions.com  
www.vmbuildingsolutions.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

### Section 2: Identification des dangers:

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger:



GHS07 GHS09 GHS08 GHS02  
Danger

Mention d'avertissement:

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Heptane, Solvent naphtha (petroleum), light aliph., Xylene, Isopropanol, Toluene

**Mentions de danger:**

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

**Conseils de prudence:**

- P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
- P210: Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
- P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- P308 + P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P405: Garder sous clef.
- P501: Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

**Phrases supplémentaires:**

## 2.3 Autres dangers:

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  
 Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## Section 3: Composition/informations sur les composants:

### 3.1 Substance:

Non applicable

### 3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants

<b>Toluene</b>	(CAS-nr) 108-88-3 (EG nr) 203-625-9 (Numéro index) 601-021-00-3	30-60	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	
<b>Xylene</b>	(n° CAS) 1330-20-7 (Numéro CE) 215-535-7	05-Oct	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304	
<b>Heptane</b>	(n° CAS) 142-82-5 (Numéro CE) 205-563-8 (Numéro index) 601-008-00-2	05-Oct	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	
<b>Solvent naphtha (petroleum), light aliph.</b>	(n° CAS) 64742-89-8 (Numéro CE) 265-192-2 (Numéro index) 649-267-00-0	05-Oct	Flam. Liq. 1, H224 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	
<b>Isopropanol</b>	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0	05-Oct	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	
<b>Titanium tetraisopropanolate</b>	(n° CAS) 546-68-9 (Numéro CE) 208-909-6	05-Oct	Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	

<b>l'oxyde de magnésium</b>	(n° CAS) 1309-48-4 (Numéro CE) 215-171-9	01-Mar	Non classé	
<b>Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene</b>	(n° CAS) 68610-51-5 (Numéro CE) 271-867-2	0,1-1	Aquatic Chronic 4, H413	

**Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:**

Textes des phrases R et H: voir section 16

### Section 4: Premiers secours:

#### 4.1 Description des premiers secours:

**Premiers soins général:**

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après inhalation:**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent, alerter un médecin.

**Après contact avec la peau:**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Assurez-vous que la peau pliée des paupières est soigneusement lavée avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux:**

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire 100 - 200 ml d'eau au patient. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Alerter immédiatement un médecin

**Après ingestion:**

Symptômes/lésions après inhalation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Symptômes/lésions après contact avec la peau: Provoque une irritation cutanée.  
Symptômes/lésions après contact oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.  
Symptômes/lésions après ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Traitement symptomatique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

### Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

#### 5.1 Moyens d'extinction:

**Moyens d'extinction appropriés:**

Produit chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone.

**Agents d'extinction non appropriés:**

Ne pas utiliser un jet d'eau. L'eau peut être inefficace.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

**Danger d'incendie:**

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.

**Danger d'explosion:**

Les récipients peuvent exploser sous la chaleur.

**Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie:**

Un incendie peut produire des gaz irritants et / ou toxiques. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## 5.3 Conseils aux pompiers:

**Instructions de lutte contre l'incendie:**

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Protection en cas d'incendie:**

Les membres des services de lutte contre l'incendie devraient porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

**Procédures d'urgence:** Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eloigner le personnel superflu. Assurer une ventilation appropriée.

**Mesures générales:****Équipement de protection:**

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux ou du visage.

**Procédures d'urgence:**

Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**6.1.1. Pour les non-secouristes:**

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Prévenir les autorités si de grandes quantités du produit entrent dans les égouts ou les eaux publiques.

**6.1.2. Pour les secouristes:**

/

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Absorber avec de la terre, du sable ou autre matériau incombustible, permettre de guérir, et de les transférer dans des contenants pour élimination ultérieure. Laver la zone du déversement avec de l'eau savonneuse. Les eaux de lavage ne doivent pas être déversées dans le réseau des eaux de surface.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

**Procédés de nettoyage:**

Absorber avec de la terre, du sable ou autre matériau incombustible, permettre de guérir, et de les transférer dans des contenants pour élimination ultérieure. Laver la zone du déversement avec de l'eau savonneuse. Les eaux de lavage ne doivent pas être déversées dans le réseau des eaux de surface.

**Procédés de nettoyage:**

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle. SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

/

## Section 7: Manipulation et stockage:

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

**Mesures d'hygiène:**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

**Mesures techniques:**

Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

**Conditions de stockage:**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais. Protéger du gel.

**Matières incompatibles:**

Acides forts. Alcalis forts. Agents oxydants forts.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

/

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

## 8.1 Paramètres de contrôle:

### Heptane (142-82-5)

UE - Nom local - n-Heptane  
 UE - IOELV TWA (mg/m<sup>3</sup>) - 2085 mg/m<sup>3</sup>  
 UE - IOELV TWA (ppm) - 500 ppm  
 France - Nom local - n-Heptane  
 France - VME (mg/m<sup>3</sup>) - 1668 mg/m<sup>3</sup>  
 France - VME (ppm) - 400 ppm  
 France - VLE (mg/m<sup>3</sup>) - 2085 mg/m<sup>3</sup>  
 France - VLE (ppm) - 500 ppm

### Xylene (1330-20-7)

UE - Nom local - Xylene, mixed isomers, pure  
 UE - IOELV TWA (mg/m<sup>3</sup>) - 221 mg/m<sup>3</sup>  
 UE - IOELV TWA (ppm) - 50 ppm  
 UE - IOELV STEL (mg/m<sup>3</sup>) - 442 mg/m<sup>3</sup>  
 UE - IOELV STEL (ppm) - 100 ppm  
 UE - Notes - Skin  
 France - Nom local - Xylène, isomères mixtes, purs  
 France - VME (mg/m<sup>3</sup>) - 221 mg/m<sup>3</sup>  
 France - VME (ppm) - 50 ppm  
 France - VLE (mg/m<sup>3</sup>) - 442 mg/m<sup>3</sup>  
 France - VLE (ppm) - 100 ppm  
 l'oxyde de magnésium (1309-48-4)  
 France - Nom local - Magnésium (oxyde de),fumées  
 France - VME (mg/m<sup>3</sup>) - 10 mg/m<sup>3</sup>

### Isopropanol (67-63-0)

France - Nom local - Alcool isopropylique  
 France - VLE (mg/m<sup>3</sup>) - 980 mg/m<sup>3</sup>  
 France - VLE (ppm) - 400 ppm

### Toluene (108-88-3)

France - Nom local - Toluène  
 France - VME (mg/m<sup>3</sup>) - 192 mg/m<sup>3</sup>  
 France - VME (ppm) - 50 ppm  
 France - VLE (mg/m<sup>3</sup>) - 384 mg/m<sup>3</sup>  
 France - VLE (ppm) - 100 ppm

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Veiller à une ventilation adéquate
Equipement de protection individuel:	Porter des gants et des vêtements résistant à la chaleur si le produit est chauffé.
Protection des mains:	Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques. Norme EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques. Les gants doivent être enlevés et remplacés en présence de signes de dégradation ou de pénétration.
Protection de la peau et du corps:	Vêtements de protection à manches longues.
Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
Autres informations:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Noire
<b>Odeur:</b>	Hydrocarbure
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune donnée disponible
<b>valeur du pH:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):</b>	2.3
<b>Point de fusion:</b>	-95 - -47 °C
<b>Point de congélation:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point d'ébullition:</b>	90 - 141 °C
<b>Point d'éclair:</b>	-13 °C
<b>Auto-inflammation:</b>	230 °C
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux)::</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur à 20 °:</b>	21.8 mm Hg
<b>Densité à 20 °C:</b>	3.4 (air = 1)
<b>Densité relative:</b>	0.882 (Eau = 1)
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Log Pow:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Log Kow:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité Cinématique:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité Dynamique:</b>	3600 mPa·s
<b>Danger d'explosion:</b>	Non-explosif.
<b>Limites d'explosion:</b>	/
<b>Inférieure:</b>	/
<b>Supérieure:</b>	/
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non oxydant
<b>Limites d'explosivité:</b>	0.9 - 7 vol %
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	/
<b>Teneur en COV:</b>	< 605 g/l
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	/

## 9.2 Autres informations:

Des composants volatils §

## Section 10: Stabilité et réactivité:

### 10.1 Réactivité:

Stable dans les conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun connu.

### 10.4 Conditions à éviter:

Sources d'ignition. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.



### 10.5 Matières incompatibles:

Agents oxydants forts. Acides forts. Alcalis forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Un incendie peut produire des gaz irritants et / ou toxiques. Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## Section 11: Informations toxicologiques:

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

**Toxicité aiguë:** Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Heptane (142-82-5)**

DL50 cutanée lapin - 3000 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) - 103 mg/l/4h

CL50, oral, souris - 5000 mg/kg

**Solvant naphtha (petroleum), light aliph. (64742-89-8)**

DL50 orale rat - > 5000 mg/kg

DL50 cutanée lapin - > 2000 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) - > 5610 mg/l/4h

**Xylene (1330-20-7)**

DL50 orale rat - 3523 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) - 29.09 mg/l/4h

**Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene (68610-51-5)**

DL50 orale rat - > 5000 mg/kg

DL50 cutanée lapin - > 2000 mg/kg

**Isopropanol (67-63-0)**

DL50 orale rat - 4396 mg/kg

DL50 cutanée rat - 12800 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) - 72.6 mg/l/4h

**Toluene (108-88-3)**

DL50 orale rat - 5588 mg/kg (valeur calculée)

DL50 cutanée lapin - 12267 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) - 28.1 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Indications toxicologiques complémentaires:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction:	Susceptible de nuire au foetus
Mutagénicité:	Risque présumé d'effets graves pour les organes (effets neuropsychiques, troubles auditifs, les effets sur la vision des couleurs) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes (effets neuropsychiques, troubles auditifs, les effets sur la vision des couleurs, système nerveux central, foie, reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration:	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles:	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

## Section 12: Informations écologiques:

## 12.1 Toxicité:

### Ecologie - général:

**Ecologie eau:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Toxicité aquatique:

#### Heptane (142-82-5)

EC50 1.5 mg/l (48 heures, essai statique, Daphnia magna)

#### Solvent naphtha (petroleum), light aliph. (64742-89-8)

50 3.1 mg/l (72 heures, Taux de croissance, Pseudokirchnerella subcapitata)

#### Xylene (1330-20-7)

CL50 23.53 - 29.97 mg/l (96 heures, essai statique, Pimephales promelas)

CL50 13.4 mg/l (96 heures, écoulement continu, Pimephales promelas)

CL50 7.711 - 9.591 mg/l (96 heures, essai statique, Lepomis macrochirus)

CL50 13.1 - 16.5 mg/l (96 heures, écoulement continu, Lepomis macrochirus)

CL50 2.661 - 4.093 mg/l (96 heures, essai statique, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

CL50 780 mg/l (96 heures, semi-statique, Cyprinus carpio)

CL50 30.26 - 40.75 mg/l (96 heures, essai statique, Poecilia reticulata)

EC50 3.82 mg/l (48 heures, puce d'eau)

CL50 0.6 mg/l (96 heures, Gammarus lacustris)

#### Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene (68610-51-5)

CL50 > 0.2 mg/l (96 heures, semi-statique, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

EC50 > 0.2 mg/l (48 heures, semi-statique, Daphnia magna)

EC50 > 0.2 (48 heures, essai statique, Pseudokirchnerella subcapitata)

#### Isopropanol (67-63-0)

CL50 poisson 11130 mg/l 96 h - Pimephales promelas

CL50 autres organismes aquatiques 1400 mg/l 48 h - Crustaceans

CE50 Daphnie 13299 mg/l 48 h - Daphnia magna

#### Toluene (108-88-3)

CL50 15.22 - 19.05 mg/l (96 heures, écoulement continu, Pimephales promelas)

CL50 12.6 mg/l (96 heures, essai statique, Pimephales promelas)

CL50 5.89 - 7.81 mg/l (96 heures, écoulement continu, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

CL50 14.1 - 17.16 mg/l (96 heures, essai statique, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

CL50 5.8 mg/l (96 heures, semi-statique, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

CL50 11 - 15 mg/l (96 heures, essai statique, Lepomis macrochirus)

CL50 50.87 - 70.34 mg/l (96 heures, essai statique, Poecilia reticulata)

CL50 28.2 mg/l (96 heures, semi-statique, Poecilia reticulata)

EC50 5.46 - 9.83 mg/l (48 heures, essai statique, Daphnia magna)

EC50 12.5 mg/l (72 heures, essai statique, Pseudokirchnerella subcapitata) Isopropanol (67-63-0)

Persistance et dégradabilité

Être facilement biodégradable.

## 12.2 Persistance et dégradabilité:

### Isopropanol (67-63-0)

Persistance et dégradabilité - Être facilement biodégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

### Isopropanol (67-63-0)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH) - 3

## 12.4 Mobilité dans le sol:

Ecologie - sol - Insoluble dans l'eau.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  
 Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6 Autres effets néfastes:

Éviter le rejet dans l'environnement

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

**Recommandation:**

**Méthodes de traitement des déchets:** Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Recommandations pour l'élimination des déchets:** Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination

**Indications complémentaires:**

Manipulez les conteneurs vides avec précaution

## Section 14: Informations relatives au transport:

### 14.1 No ONU:

VN-nr (ADR):	1133
VN-nr (IATA):	1133
VN-nr (IMDG):	1133

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	ADHÉSIFS
Désignation officielle de transport (IATA):	ADHESIVES
Désignation officielle de transport (IMDG):	ADHESIVES
Document de description de transport (ADR):	UN 1133 ADHÉSIFS (CONTIENT / Toluene(108-88-3) / Xylene(1330-20-7)), 3, II

### 14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID):	3
Classe (IATA):	3
Classe (IMDG):	3
Étiquettes de danger (ADR/RID):	3

Étiquettes de danger (IATA): 3

Étiquettes de danger (IMDG): 3



#### 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID):	II
Groupe d'emballage (IATA):	II
Groupe d'emballage (IMDG):	II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement:  
Marine Polluant:



#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

**Mesures de précautions pour le transport:**

Pas de précautions particulières.

**14.6.1 Transport par voie terrestre:**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**14.6.2 Transport maritime:**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**14.6.3 Transport aérien:**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**14.6.4 Transport par voie fluviale:**

**14.6.5 Transport ferroviaire:**

**14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:**

Non applicable

### Section 15: Informations réglementaires:

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

**Prescriptions nationales:**

**Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):**

3.a. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F

3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

3.c. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Teneur en COV: < 605 g/l

**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## Section 16: Autres informations:

### Sources des données:

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

### Phrases importantes:

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables  
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H312 - Nocif par contact cutané  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H361d - Susceptible de nuire au fœtus  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

### Acronymes et abréviations:

Acute Tox. 4 (Dermal) - Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4  
Acute Tox. 4 (Inhalation) - Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4  
Aquatic Chronic 2 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2  
Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3  
Asp. Tox. 1 - Danger par aspiration, Catégorie 1  
Carc. 1B - Cancérogénicité, Catégorie 1B  
Eye Irrit. 2 - Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 2  
Flam. Liq. 1 - Liquides inflammables, Catégorie 1  
Flam. Liq. 2 - Liquides inflammables, Catégorie 2  
Flam. Liq. 3 - Liquides inflammables, Catégorie 3  
Muta. 1B - Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B  
Repr. 2 - Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2  
Repr. 2 - Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2  
Skin Irrit. 2 - Corrosif/Irritant pour la peau, Catégorie 2  
STOT RE 2 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2  
STOT SE 3 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3  
STOT SE 3 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3

### NCEC SDS EU (REACH ANNEX II):

L'information contenue dans ce document est basée sur les données et les informations dont nous disposons, et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être formulé en partie avec des composants achetés dans d'autres entreprises. Dans de nombreux cas, en particulier lorsque des secrets commerciaux exclusifs sont utilisés, le contrôle qualité de la société doit se fonder sur l'évaluation des risques de ces éléments présentés par le fabricant ou l'importateur de ce produit. Aucune garantie de qualité marchande, d'adéquation à un usage, ou toute autre garantie expresse ou implicite concernant l'exactitude de ces données ou informations. Les résultats pouvant être obtenus de l'utilisation de celui-ci, ou qu'une telle utilisation ne viole aucun brevet, puisque l'information contenue dans ce document peut être appliquée dans des conditions d'utilisation qui échappent à notre contrôle et que nous ne pouvons pas connaître, nous ne supposons pas la responsabilité des résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que la personne les recevant effectuera sa propre détermination de l'aptitude de la matière pour son usage particulier

### Autres informations:

#### Numéro de version:

24/06/2015  
1.0